



Introduction

A partir de
€ **129**/an

Une seule assurance pour protéger le budget de vos voyages et vos séjours de toute une année, de courte ou de longue durée, à l'étranger et en Belgique, et ce quel que soit le mode de réservation. NoGo a été élue meilleure assurance annulation de voyage annuelle deux années consécutives.

Principales garanties



Les voyages couverts

- Tous vos séjours privés 365 jours par an dès € 150, à l'étranger quelle que soit la durée, et également en Belgique à partir de 4 nuitées.
- Tous les modes de réservation: réservation d'un ticket via internet, réservation d'un logement par agence, réservation de voiture par téléphone, ...
- Tous les titres de transport: avion, voiture, train, bateau, ...
- Toutes les formules de logement: hôtels, locations, résidences de vacances, ...
- Tous les bénéficiaires d'un même contrat, également lorsqu'ils partent au même moment vers des destinations différentes.

Attention : Pour couvrir les voyages que vous avez déjà réservés, pensez à souscrire NoGo au moins 30 jours avant le départ!



La triple garantie NoGo

- Voyage annulé ? Vous bénéficiez d'une couverture de € 2500 par personne et par voyage et jusqu'à € 12 500 par voyage pour l'ensemble des assurés.
- Vous préférez modifier les dates de séjour ? Nous prenons en charge les frais de modification et vous accordons un bonus de € 75.
- Vous êtes rapatriés dans le cadre d'un contrat d'assistance ? Nous vous remboursons les jours dont vous n'avez pas pu profiter, le skipass et les leçons de ski le cas échéant, et nous vous octroyons un supplément de 10% pour couvrir vos autres frais divers.

Extension NoGo : Vous avez déjà une annulation NoGo annuelle et vous désirez couvrir un voyage de plus de € 2.500 par personne ? Activez l'Extension NoGo qui vous permet d'augmenter le plafond de remboursement d'un voyage spécifique jusqu'à € 10 000.



Les imprévus couverts

NoGo a été élu meilleure assurance annulation de voyage pour l'étendue des garanties et des imprévus couverts :

Problème de santé : vous ou un de vos proches êtes victime d'une maladie y compris une maladie préexistante, d'un accident, d'un décès, vous devez subir une transplantation d'organe, vous ou un de vos proches souffrez de complications de la grossesse.

Évènements bouleversant votre quotidien : un licenciement économique, retrait de vos vacances par votre employeur suite à l'incapacité médicale de votre remplaçant, un nouveau contrat de travail, une deuxième session, un car jacking, un home-jacking ou des dégâts importants à votre domicile ou à votre véhicule, un divorce ou une séparation de fait, le retard à l'embarquement suite à une panne ou un accident.

Circonstances plus exceptionnelles : votre visa est refusé, il est impossible de vous administrer les vaccins nécessaires, vous êtes désigné comme juré d'assises ou convoqué pour une mission militaire ou humanitaire, vous êtes convoqué pour l'adoption d'un enfant.

Souscrire ? Rendez-vous chez votre intermédiaire en assurance.